



PICK'INFOS

Avril 2025

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAVY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne



Dispositif local d'entraide et lien social



Besoin d'un service ?
Un p'titemps vous met en relation de manière sécurisée avec un bénévole habitant une des cinq communes.



Besoin d'un p'titemps ? Une aide ponctuelle et gratuite



Pour demander un service, appelez le 04 87 34 07 39

En savoir plus sur unptitemps.fr

Victor, St Julien

Je ne peux plus aller au club.
Avec Un p'titemps, je peux continuer à jouer aux cartes de temps en temps. Aujourd'hui, c'est avec Elise.

Pierre, Courzieu

Damien m'a accompagné pour une promenade.
Dans 15 jours, Sonia me conduit chez le médecin à l'Arbresle.

Clara, Cheviny

Julie m'a aidé pour des petits aménagements pendant mon immobilisation.



Visites de convivialité



Accompagnements aux sorties de proximité



Petits services ponctuels

Mon Pays de L'Arbresle.fr



LA PLATEFORME QUI VALORISE LE DYNAMISME

DU TERRITOIRE ET LA CONSOMMATION LOCALE



ANNUAIRE



BLOG



ACENDA



Une initiative proposée par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de L'Arbresle

Pour découvrir le site
Mon Pays de L'Arbresle.fr,
scannez le QR code



contact@monpaysdelarbresle.fr

PRINTEMPS DES ARTS

Samedi 24 mai
salle du Trapèze
9h30 à 17h00

BESSENAVY

15 auteurs locaux Artisans

Pour les enfants
Tout au long de la journée
Contes et ateliers

Pour adultes et enfants
Concours de poèmes
sur le thème du printemps

Exposition
Les Murmures du temps



Organisé par la municipalité

PRINTEMPS
DES ARTS

à déposer
samedi 24 mai

Samedi 24 mai salle du Trapèze
de 9h30 à 17h00

Concours
de
poèmes

Pour adultes
et enfants

sur le thème du
printemps



Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 08 Avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY

Absents : Pascal ARQUILLERE et Delphine VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.
Florence DELPEUX est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 Février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 04/2025E01 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Daniel Lombard rappelle au conseil municipal la commission générale en date du 18 mars au cours de laquelle le détail de tous les chiffres du CFU 2024 et du budget primitif 2025 a été présenté.

Le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 679 664.78 €	1 154 486.91 €
Recettes	1 885 758,60 €	1 434 076.23
Résultat de l'exercice	206 093.82 €	279 589.32€
Excédent reporté 2023	0,00 €	- 159 181.36 €
Excédent global de clôture	206 093.82 €	120 407.96 €

Jacques Maligeay demande un complément d'information sur les résultats de l'exercice ; Daniel Lombard indique que :

- Le résultat de fonctionnement est en progression en raison notamment de l'augmentation de la fiscalité et du maintien des charges (si les charges d'électricité ont progressé de 20 % environ en 2024, les autres charges ont été maîtrisées), mais également en raison du versement de l'aide perçue au titre du filet de sécurité mis en place par l'Etat pour soutenir les collectivités locales face à la hausse des tarifs de l'énergie en 2023.
- Le résultat d'investissement est également en progression, en raison notamment de l'emprunt souscrit en fin d'année pour le projet d'espace culturel.

Le compte financier unique est accepté par 14 voix pour, 1 abstention (C. TULOUP) et 1 voix contre (J. MALIGEAY).

Délibération n° 04/2025E02 : Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal approuve par 14 voix pour, 1 abstention (C. TULOUP) et 1 voix contre (J. MALIGEAY) l'affectation des résultats 2024 proposée ainsi qu'il suit :

* l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élevant à 206 093,82 € sera intégralement affecté à la section d'investissement, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,

* l'excédent d'investissement de l'exercice 2024 s'élevant à 120 407,96 € sera affecté à la section d'investissement, article 001 « solde d'exécution reporté ».

Jacques Maligeay demande s'il ne conviendrait pas d'affecter une partie du résultat à la section de fonctionnement ; il lui est indiqué que le budget primitif qui va être proposé au vote est déjà équilibré avec une ligne de dépenses imprévues conséquente (de l'ordre de 86 870 €) permettant d'anticiper d'éventuels imprévus.

Délibération n° 04/2025E03 : Vote des taux

Il est proposé au conseil municipal une augmentation des taux des taxes de la fiscalité locale d'un point. Une augmentation des bases par l'Etat de 1.7 % est prévue cette année ; pour rappel l'augmentation des bases était de 3.9 % en 2024 et 7.1 % en 2023.

Le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 2 voix contre (C. TULOUP, J. MALIGEAY) l'augmentation des différentes taxes qui s'établiront donc comme suit pour 2025 :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 14,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,32 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,58 %

Délibération n° 04/2025E04 : Subventions aux associations

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions aux associations proposées ainsi qu'il suit :

SLEA	99 601 €	Multi accueil « Les Griottes »
Restos du Cœur	250 €	
APHRA	250 €	
Secours Populaire L'Arbresle	250 €	
Chaudron du Cœur	250 €	
Secours exceptionnel	250 €	A définir
Comité des Fêtes	3 500 €	Feu d'artifice fête villageoise
Conseil de Parents d'Elèves	200 €	Participation aux prix CM2
Coopérative scolaire, Noël	1 000 €	100 € par classe + classe IME
Amicale boules bessenoise	800 €	Participation au challenge du groupement 2025
Nuit du conte	250 €	Conteur bibliothèque
Association Béchamel	600 €	Fête de la Musique
Echo des Vallons	300 €	Participation aux manifestations
Mölkky	400 €	Championnats du monde
APE	500 €	Restauration des croix
Association du personnel communal	1 200 €	
ADMR	8 080 €	Soutien à l'achat des locaux

Arrivée de Sandrine DESFARGES

Délibération n° 04/2025E05 : Vote du budget primitif 2025

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 1 842 441 € et en section d'investissement à 1 174 791.78 €.

Daniel Lombard, rapporteur, apporte les précisions suivantes :

- Section de fonctionnement :

*article 60612 « énergie électricité » : une enveloppe en hausse a été prévue en raison de l'augmentation importante des taxes de l'électricité prévue cette année,

*article 6411 « salaires titulaires » : une augmentation des charges CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) de 3 % sur les 4 prochaines années (à compter de 2025) a été annoncée par l'Etat en début d'année,

*article 752 « revenus des immeubles » : entrent dans cet article les loyers (Mélanger les Couleurs et la Poste), les baux ruraux et les locations de salle ; ils se sont élevés à 35 000 € en 2024 dont 15 000 € environ pour les locations de salle.

- Section d'investissement :

Les montants suivants ont été, notamment, prévus au budget :

*16 500 € pour le remplacement des batteries de secours de la salle polyvalente,

*20 000 € pour la rénovation de la bibliothèque,

*9 500 € pour l'achat d'un nouveau columbarium de 8 cases dans la mesure où il ne reste plus que 2 cases disponibles dans l'actuel columbarium,

* 16 000 € pour le remplacement des serrures par des badges dans les bâtiments du Trapèze et de la Rue du Nord (cantine/école),

* 610 000 € pour les études et travaux du projet d'espace culturel,

*8 500 € pour des travaux d'entretien et de regarnissage du stade de foot, ceux-ci n'ayant pas été réalisés depuis de nombreuses années,

*2 500 € pour un panneau qui sera installé à la Brévenne et indiquera les commerces du centre bourg (report de 2024),

*25 000 € pour une potentielle modification et/ou révision allégée du PLU dans le cadre du projet d'aménagement de la propriété Bernard,

*12 000 € pour l'aménagement d'un chemin piétonnier aux Glycines pour dévier le chemin en cas de vente de la parcelle. A l'inverse, les recettes des ventes des lots des Glycines et du Clos de la Chapelle n'apparaissent pas au budget primitif cette année dans la mesure où le temps de la vente ne permettra sans doute pas l'encaissement de ces recettes cette année.

*60 000 € pour l'enfouissement de la ligne haute tension de la Drivonne. En effet, cette ligne électrique gêne l'installation de la scène pour le Eh Cherry Festival. Pour des raisons de sécurité, l'association du Festival de la Cerise a donc demandé son enfouissement. En tant qu'association, le Festival de la Cerise ne peut pas contracter directement avec Enedis. De fait, la mairie contractera avec Enedis, règlera la dépense qui sera ensuite remboursée par l'association à hauteur du montant hors taxe, soit 50 000 € environ, la TVA étant prise en charge par la commune dans la mesure où cette dernière récupère le Fonds de Compensation de la TVA.

*10 000 € pour un potentiel achat de terrain pour la création d'un nouvel accès à la propriété Bernard,

*60 000 € qui seront versés à EPORA, dans le cadre d'un provisionnement. A l'occasion de la revente du terrain, les sommes provisionnées seront remboursées à la commune si l'opération est à l'équilibre ; en cas d'opération déficitaire, ces sommes rembourseront l'achat des terrains effectué par EPORA.

*38 000 € pour différents projets de voirie. Le chiffrage reçu pour les travaux de la Rue du Tabagnon n'a pas été intégré à cette prévision dans la mesure où les travaux de cette rue doivent faire l'objet d'une réflexion plus large par rapport au projet d'aménagement de la propriété Bernard.

Le conseil municipal approuve par 15 voix pour, 1 abstention (C. TULOUP) et 1 voix contre (J. MALIGEAY) le budget primitif 2025.

Délibération n° 04/2025E06 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs suivant qui intègre la suppression des emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'attaché à temps complet et d'attaché principal à temps complet :

Catégorie	Cadre d'Emploi	Effectif	Vacant/pourvu
A	Attaché territorial	1	pourvu
B	Rédacteur	1	pourvu
C	Adjoint Administratif	2	pourvus
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	4	
C	Agent de maîtrise	2	pourvus
C	Adjoint technique	7	pourvus
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE	9	
C	ATSEM	3	pourvus
	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	3	
C	Animateur	1	pourvu
C	Adjoint d'animation	4	3 pourvus/1 vacant
	TOTAL FILIERE ANIMATION	5	

Délibération n° 04/2025E07 : Choix d'une convention de participation pour les risques «santé» et «prévoyance» et mandat au CDG69 pour mener la procédure

Madame le Maire indique que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure ces conventions de participation. Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mandater le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé et prévoyance.

Délibération n° 04/2025E08 : Convention avec la Société Bessenoise de Basket pour la mise à disposition d'un éducateur sportif

Madame le Maire rappelle que le poste d'animateur à temps non complet n'est pas pourvu et que, de fait, il manque toujours un animateur à l'Accueil Collectif des Mineurs pour assurer l'encadrement des enfants les mercredis. En parallèle, la Société Bessenoise de Basket emploie un éducateur sportif qu'elle peut mettre à disposition d'autres structures.

De fait, la Société Bessenoise de Basket et la commune ont convenu que cet éducateur pourrait intervenir en tant qu'animateur à l'ACM, tous les mercredis, à compter du 04 Janvier jusqu'au 04 juillet 2025. Il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, la signature d'une convention pour définir les conditions de cette mise à disposition.

Délibération n° 04/2025E09 : Convention avec l'association Festival de la Cerise pour l'enfouissement d'une ligne électrique

Il est rappelé que l'édition 2025 du Eh Cherry Festival organisée par l'association Festival de la Cerise est prévue les 03 et 04 Juillet prochains, à l'amphithéâtre de la cerise, chemin de la Drivonne.

L'association Festival de la Cerise a sollicité Enedis pour l'enfouissement de la ligne électrique qui traverse l'amphithéâtre de la cerise afin de sécuriser les lieux et notamment le montage et l'utilisation de la scène, située juste en dessous. Un devis a été reçu pour un montant de travaux de 48 488,52 € HT.

L'association du Festival de la Cerise, ne pouvant conventionner directement avec Enedis, sollicite la commune pour le règlement de cet investissement dans le cadre d'une avance remboursable et s'engage à rembourser la commune, sur la base de ce montant hors taxe, après le festival de Juillet 2025, sachant que la commune récupérera le FCTVA (comme expliqué page 4).

Afin de soutenir cette association qui participe au dynamisme de la commune ainsi qu'à sa notoriété, le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour et 1 abstention (J. MALIGEAY) la signature d'une convention destinée à encadrer cette avance.

Madame le Maire précise que les travaux débuteront le 13 mai prochain pour que tout soit finalisé avant le festival. Jacques Maligeay demande quelle garantie de remboursement a la commune. Murielle Bouveyron indique qu'une avance avait déjà été accordée, par le passé, au Comité des Fêtes, qui s'occupait à cette époque de la Fête de la Cerise, et le remboursement n'avait pas posé de difficultés. Madame le Maire précise que ce montant fera l'objet d'un titre qui sera mis en recouvrement par la trésorerie qui fera le nécessaire pour la mise en paiement.

Madame le Maire précise en outre que des travaux d'aménagement d'un accès depuis le City Stade jusqu'à la Guinguette ont été réalisés le vendredi 04 Avril, sans autorisation. Un arrêté a de fait été pris pour la remise en état de la parcelle avant le 25 avril prochain. La commune oeuvre au quotidien pour les associations qui, en contrepartie, se doivent d'être respectueuses. Ces travaux sont inacceptables et ce dérapage regrettable.

Délibération n° 04/2025E10 : Convention pour l'implantation d'un transformateur électrique

Le transformateur électrique installé sur la parcelle cadastrée C1464 à la Brévenne n'est plus suffisamment puissant pour desservir l'ensemble du hameau. De fait, le SYDER, pour le compte d'Enedis, va le remplacer par un nouvel équipement plus performant et a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un terrain pouvant accueillir cette installation.

Un emplacement jouxtant l'emplacement actuel serait opportun, c'est pourquoi la commune a sollicité du propriétaire de la parcelle C 1464 qu'il mette à la disposition de la commune une surface mitoyenne permettant d'accueillir ce nouvel équipement.

Le propriétaire a confirmé son accord moyennant le versement d'une indemnité d'occupation sous forme de loyer unique d'un montant de 400 €.

Dans cet objectif, la convention jointe est donc proposée à l'approbation du Conseil Municipal, qui l'accepte à l'unanimité.

Madame le Maire précise que ces travaux sont à la charge financière du SYDER et n'impacteront pas la chaussée dans la mesure où les fourreaux nécessaires avaient été prévus à l'occasion des travaux de sécurisation de la Brévenne.

Délibération n° 04/2025E11 : Mise à disposition du logement de la Poste au CCAS

La commune est propriétaire de deux logements, un situé au 15 rue du Nord et le second au 2 impasse de la Poste.

Le logement situé au 15 rue du Nord est utilisé depuis de nombreuses années comme logement d'urgence. En 2022, pour faire face à un besoin ponctuel, la commune avait mis à disposition du CCAS le logement de la Poste pour un accueil d'urgence. Ces deux logements sont actuellement inoccupés et l'expérience a montré qu'un seul logement d'urgence suffit à couvrir l'essentiel des besoins rencontrés sur la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Laisser à disposition du CCAS le logement situé au 2 impasse de la Poste pour accueillir les familles qui en seraient privées de façon impromptue et temporaire,
- Ne plus mettre à disposition du CCAS le logement situé au 15 rue du Nord.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

Cimetière : vente d'une concession pour une durée de 15 ans.

Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SAS CERIFRAIS COIGNAT Thomas	2 Allée des Bigarreux	Couverture de l'espace extérieur de stockage des déchets de fruits.	11/03/2025
SCI CHAMBE AGRI FRUITS CHAMBE Mathilde	29 rue St-Irénée	Extension du bâtiment dans l'angle sud et pour stocker matériel et emballages.	17/03/2025
PANTOS Charlotte	30 chemin d'Arfeuille	Construction d'un chalet pour faire un bureau et stocker petit matériel pour les chevaux.	19/03/2025
SAUNIER-REYGAZA Julie	34 rue St-Irénée	Extension d'une construction existante et modification de façade.	24/03/2025
BROUTIN Maxime FERRIERE Laurette	83 chemin de Bartassieux	Extension de l'abri voiture existant.	04/04/2025

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Différents projets seront lancés suite à l'approbation du budget primitif 2025 : remplacement des batteries de secours de la salle polyvalente, fermeture par badge au Trapèze et bâtiment rue du Nord...
- Logement la poste : quelques travaux seront réalisés : remplacement du sol plastique de la cuisine et d'une chambre, isolation des combles par une entreprise dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie... avant son occupation comme logement d'urgence.
- Espace culturel : l'attestation ATTES ALUR nécessaire au permis de construire a été obtenue ; il reste un dernier point relatif à la gestion des eaux pluviales en suspens avant de pouvoir déposer le permis de construire. En effet, quand les travaux de mise en séparatif du secteur de St Irénée ont été réalisés, une étude préalable avait été faite intégrant le raccordement des eaux pluviales de la montée de Bernay au bassin d'orage. A cette occasion, la construction d'une salle avait été prise en compte sur ce tènement St Irénée et le bassin d'orage dimensionné en fonction. Il est nécessaire, pour le dépôt du permis de construire de retrouver cette étude de dimensionnement.
- Jacques Maligeay demande où en sont les problèmes d'infiltration au niveau de la salle polyvalente ; Thierry Borgogno indique que suite à la recherche de fuites et aux reprises de toiture effectués à l'automne dernier, il n'y a pas eu de nouvelles infiltrations. A confirmer après les orages estivaux.

O Manifestations

- 8 mai : la commémoration aura lieu comme chaque année le jeudi 8 mai.
- 24 mai, Printemps des Arts en collaboration avec la bibliothèque : cette manifestation est, cette année, prévue au Trapèze, dans un format un peu différent puisqu'une quinzaine d'auteurs sera présente pour des dédicaces. Tous les styles littéraires seront représentés, du roman policier à la bande dessinée en passant par le roman du terroir ou le livre jeunesse... pour satisfaire tous les publics. En parallèle, un concours de poésie pour enfants et adultes sur le thème du Printemps est organisé. L'exposition du parcours de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle « les Murmures du Temps » sera visible, pour la première fois, en dehors de L'Arbresle. Enfin des contes pour enfants seront proposés tout au long de la journée par les bénévoles de la bibliothèque.
- 24 mai : sont également prévus à cette même date, le challenge des boules et le mâchon du Festival de la Cerise.
- Vogue : A la demande du Sous-Préfet suite aux événements survenus en 2024, un groupe de travail composé d'élus, de commerçants, de forains, de représentants des classes en 6 a été constitué et travaille depuis plusieurs semaines sur la sécurisation de la vogue. A l'occasion de la dernière réunion du 17 mars, la gendarmerie a été associée à la réunion de travail ainsi que la société de sécurité qui serait potentiellement retenue.

14 agents de sécurité seront présents lors du week-end de la vogue avec 6 points de contrôle (soit à tous les accès menant à la place du village et au parc). Des contrôles visuels et palpations si nécessaire seront menés. Tous les récipients en verre et objets contendants seront interdits dans le périmètre de la vogue. Il y aura des agents fixes aux entrées, un agent sera véhiculé et 2 autres seront volants, l'ensemble encadré par un chef d'équipe. Cette agence de sécurité a été consultée par le biais des forains et bénéficie de nombreuses références dans l'événementiel (Groupama Stadium notamment). Le coût est de 6 770 €, soit une augmentation de 5000 € par rapport aux années précédentes.

Concernant les parking, ceux existants habituels (pompier, école, St Irénée...) seront privilégiés ; il ne devrait pas y avoir de besoins massifs dans la mesure où une part importante des participants habite la commune. Un macaron sera fourni aux riverains pour leur permettre de stationner dans le centre bourg et de circuler. Le parking de la crèche leur sera également réservé. Enfin, la place du marché sera entièrement piétonne, à l'exception de l'accès pompiers.

Ces mesures seront soumises au sous-préfet pour validation et poursuite du projet d'organisation. Murielle Bouveyron, rapporteuse, adresse un grand merci à l'ensemble des participants de ce groupe de travail qui a permis l'élaboration d'un solide projet de sécurisation.

Le programme des animations est, pour sa part, similaire aux années précédentes. Une rencontre avec les vogueurs est prévue dans les prochains jours pour l'organisation du bal ; la classe en 6 organisera un repas le vendredi soir.

○ Fleurissement et cadre de vie.

- Grâce à l'aide des bénévoles :

*Les couvre sols dans la butte au bout du cimetière et des vivaces de part et d'autre ont été plantés,

*La peinture du projet de création en bois avance suite à la découpe du bois.

*Les rendez-vous mensuels de cet hiver ont permis la taille et l'entretien de certains massifs.

- Sous-commission quartiers et hameaux : Le dépliant « plan de ville et hameaux » est arrivé et sera distribué en même temps que le Pick'infos. Il est déjà en cours de distribution dans les commerces, gîtes, restaurants, office du tourisme de L'Arbresle. Ce plan a été financé intégralement par les annonceurs présents sur le dépliant.

En accompagnement de ce plan, un dépliant des commerces, restaurants, marchés « et plus encore » a également été distribué aux acteurs du tourisme et commerçants. Celui-ci est maintenant mis à jour régulièrement au secrétariat de mairie et imprimé par nos soins. Il est également disponible sur le site internet de la mairie.

○ Communication

Le panneau fixe à la Brévenne est en cours de finalisation au niveau du graphisme. Il a été réalisé avec la commission et les commerçants ; la commande devrait être passée prochainement.

○ Urbanisme

Des déchets sont toujours entreposés autour de la maison écroulée de St Cry. La police pluri-communale est passée à plusieurs reprises. Un courrier a été adressé au propriétaire et resté sans réponse. Une mise en demeure vient de lui être adressée.

Des tas de gravats ont également été constatés sur la parcelle à proximité de l'ancien camping, avant de traverser la voie ferrée. Des actions sont en cours pour régler ces problèmes.

○ Culture

- Avril : Exposition en cours à la bibliothèque « des pages jaunes et des pages bleues ». Pour commémorer l'anniversaire du début de la guerre en Ukraine, le monde culturel ukrainien demande un soutien ; il passe notamment, en France, par la mise en place dans les bibliothèques volontaires de la présentation d'ouvrages récents d'auteurs ukrainiens. La bibliothèque de Bessenay a décidé de répondre à cet appel et de participer.
- Mercredi 07/05 à 10 h 00 : spectacle organisé par la bibliothèque pour les petits à la salle du Prado « à table »,
- Samedi 14 Juin : Nuit du conte aux Carrières de Glay de Saint-Germain Nuelles.
- Samedi 18 octobre : L'organisation d'un spectacle de chansons de Michel Fugain est toujours à l'étude.
- Dimanche 25 janvier 2026 : Le Nouvel Orchestre de Lentilly organise en Janvier le festival d'hiver de Lentilly « Viva Festival Vénézuéla » ; dans ce cadre-là, une soirée pourrait être délocalisée et organisée sur la commune avec un groupe vénézuélien et le soutien financier de la CCPA.

○ Voirie

La rue Louis Chambe et une rue de Jussieu ont été classées en voirie communautaire.

○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- CAF : Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) est prévu cette année ; deux

réunions sont d'ores et déjà programmées les 15 avril, pour un bilan, et 22 mai, pour une journée de travail.

- Crèche les Griottes : Le taux d'occupation s'établit à 71 % depuis le 1^{er} Janvier, en baisse par rapport aux années précédentes. La crèche a accueilli 36 enfants pour 31 familles en 2024. Grâce à un subventionnement de la MSA, un poulailler a été installé ; les œufs sont donnés aux familles. Le renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) est prévu cette année.
- Chantier jeunes : le prochain chantier prévu du 07 au 11 Juillet se tiendra dans l'enceinte de la crèche et consistera en la réalisation d'une fresque, en remplacement de l'ancienne, bien délavée.
- Cherry'bins : l'association des assistantes maternelles a tenu son assemblée générale ; à cette occasion, la municipalité a été remerciée pour l'article de présentation de l'association paru dans le Pick'Infos. Les assistantes maternelles se réunissent une fois par semaine au Trapèze. Aucune ne se rend plus au Relais d'Assistants Maternelles de St Pierre au vu des difficultés pour elles pour emmener les enfants. Madame le Maire déplore l'abandon de ce service itinérant par la Communauté de Communes.
- L'association Grain de Sel a également tenu son assemblée générale et en a profité pour remercier la commune pour le prêt de la salle rue du Nord tous les mardis matin. En moyenne, 2.4 enfants sont présents à chaque permanence.
- Ecole les 3 Collines : l'effectif à la rentrée prochaine devrait être réduit d'une dizaine d'enfants. Le seuil de fermeture d'une classe se rapproche ; il n'y a toutefois pas de risque de fermeture pour cette rentrée. Comme l'école Les Echaras, l'école des Trois Collines fait l'objet d'une évaluation : les premiers retours sont très positifs.
- ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : les inscriptions pour les vacances de Pâques sont ouvertes depuis le 31 mars et déjà nombreuses. La directrice, Jennifer Vivert est en arrêt, pour raison de maternité, depuis le 02 avril et remplacée par Priscillia Delorme.
- Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) de cette structure sera renouvelé cette année.

O Agriculture

Frelons : la commune participe cette année à la campagne de piégeage départementale avec le soutien financier de la CCPA. Florence Delpoux, rapporteuse, adresse un grand merci aux bénévoles qui ont participé à la fabrication des pièges à frelons et à leur distribution aux habitants volontaires à l'occasion du marché. 80 pièges ont été distribués et déjà les premiers frelons ont été piégés. Une remontée des captures est prévue fin mai. Un grand merci également aux habitants qui participent et piègent les frelons.

Le 14 Juin prochain, dans le cadre des semaines de l'environnement organisées par la CCPA, une matinée sur le thème des plantes mellifères et la pollinisation est prévue à la Drivonne ; cette matinée permettra également de fêter la 3^{ème} abeille du label APicité obtenue en fin d'année dernière.

Suivra le 15 Juin la 7^{ème} matinée découverte – matinées découvertes récompensées l'an dernier par Les trophées des Maires. Cette matinée sera organisée chez les 2 expéditeurs bessenois ; rendez-vous à 9h30 chez Cerifrais pour se rendre ensuite chez Chambe Agri-fruits. Ils présenteront leur travail, le tri et l'expédition des cerises.

Enfin, à l'occasion de la randonnée des cerisiers blancs le 13 avril, Qualifruit tiendra un stand au Prado avec des panneaux expliquant la culture de la cerise : le rôle des bâches, l'irrigation... 4 panneaux auront trait à l'environnement et un autre à l'histoire de la Cerise de Bessenay. Ces panneaux seront ensuite installés à proximité de vergers.

La séance est levée à 22 h 15. **Prochain conseil municipal le mardi 20 Mai 2025 à 19 h 30.**

Infos Diverses

O Vie des familles

Isabelle, Christophe, leurs conjoints et enfants vous remercient sincèrement de votre présence, de vos gestes et témoignages d'affection lors du décès de M. Roger LANSARD.

O Nouveau à Bessenay

DM Paysagiste : Entretien, création, nettoyage
06 13 03 52 63 davidmpaysage@gmail.com

CCPA

Vous cherchez un commerce, artisan, producteur, une association en Pays de L'Arbresle ? Ou bien que faire ce week-end ? Rendez-vous sur le site

Mon Pays de L'Arbresle.fr !

Un site gratuit proposé par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle qui offre aux habitants du territoire :

- Un annuaire en ligne des acteurs du Pays de L'Arbresle : commerces, artisans, producteurs, associations... Recherchez par filtre ou mots clés pour trouver facilement le service que vous souhaitez.
- Un blog partageant de bons conseils, des idées cadeaux 100 % Pays L'Arbresle, des commerces que vous ne connaissez pas encore, des actions éco-responsables sur le territoire...
- Un agenda vous informant des animations, événements à venir sur le territoire. Consultez-le régulièrement pour connaître les nouveautés et ne rien rater !

Cet outil a été conçu pour vous permettre une meilleure connaissance de tous les services, commerces existants à 2 pas de chez vous et favoriser ainsi les achats locaux et le dynamisme du territoire.

Professionnels ou associations, pour être référencés sur l'annuaire, scannez le QR code en page 1 ou contactez-nous directement à l'adresse suivante : contact@monpaysdelarbresle.fr ou par téléphone au : 06 34 61 03 75.

Nous espérons que cet outil vous offrira de belles découvertes en Pays de L'Arbresle !

Infos Associations

O Chasse

L'Association Communale de Chasse pratique en toute légalité, en respectant la réglementation et avec l'autorisation des propriétaires des étangs la régulation par le piégeage des ragondins (Myocastor).

Il est à déplorer le vol, la dégradation de ces boîtes pièges qui ont un coût financier pour notre association.

Le but de nos actions n'est pas d'éradiquer cette espèce mais simplement d'en limiter la prolifération.

La surdensité de ces ragondins entraîne des dégâts aux cultures, dans les digues.

Ces ragondins sont porteurs de maladies telle que la leptospirose transmissible et dangereuse pour l'homme et les animaux domestiques.

Bien évidemment, chaque dégradation et vol sont suivis d'un dépôt de plainte à la gendarmerie.

O Classe en 6

A tous les conscrits dont l'année de naissance se termine par 6. Les manifestations pour préparer la fête des classes qui aura lieu en 2026 commencent déjà. Alors si vous souhaitez être membre actif ou juste participer à la fête, n'hésitez pas à prendre contact à l'adresse mail suivante : classeen6bessenay@gmail.com

A bientôt

Le Bureau - Julie Ray 06 75 21 93 83

AGENDA

Fin avril -Mai - juin 2025

Date	Évènement	Organisateur
Samedi 26 avril	Fête des classes en 5	Classe en 5
Jeudi 8 mai	Cérémonie du 8 mai	Mairie
Vendredi 16 et samedi 17 mai	Anniversaire 30 ans	Béchemel
Samedi 24 mai	Printemps des Arts	Mairie
Samedi 24 et dimanche 25 mai	Challenge du groupement	Boule amicale bessenoise
Mardi 27 mai	Concours de boules	Boule amicale vétérans
Jeudi 5 juin	Repas	Club des Cerisiers Blancs
Samedi 7 juin	Fête du tennis	Tennis Club de la Brévenne
Vendredi 13 juin	Fête de la musique	Béchemel
Samedi 21 juin	Fête du judo	Judo Club Bessenois
Vendredi 27 juin	Kermesse et soirée tapas	Conseil de Parents d'Elèves
Samedi 28 juin	Tournoi OPEN de la Cerise	Mölkky Club



L'association Béchamel

30 ans de musique et d'animation à Bessenay

La sauce Béchamel, c'est une bande d'amis qui a créé sa propre recette culturelle en mélangeant les genres. Elle repose avant tout sur un soutien collectif pour défendre les véritables valeurs d'une association, orientée vers le partage et la solidarité.

Ses objectifs

Fondée en 1995, l'association Bechamel a pour objectif de promouvoir la musique et l'animation pour un développement culturel en milieu rural.

Cette petite association offre à son public des moments particuliers et mémorables. Chaque bénévole transmet ses compétences et son savoir-faire pour rendre accessible la magie du monde culturel. Cette envie de donner les anime et les mène aujourd'hui à de merveilleuses réussites, à leur image.



Son histoire

Implantée à Bessenay elle a commencé avec un petit local aux Garelles, les vestiaires de l'ancien stade de foot, en attendant que la mairie puisse prêter un local plus grand pour organiser les réunions et jouer de la musique.

En 2010, la mairie a confié un nouveau local de répétition à la salle polyvalente Jean Guilloud.

Depuis 2022, une extension en sous-sol permet maintenant d'offrir à une dizaine de groupes adhérents un espace pour répéter.

Ses adhérents

L'association compte entre 90 et 120 membres selon les années, dont une trentaine d'actifs qui participent régulièrement à l'organisation et à la tenue de nos événements.

Le bureau de l'association

Il a été renouvelé en 2024.

- Lucie Rey présidente
- Emma Joly vice-présidente
- Jérôme Bation trésorier
- Mick Commarmond vice-trésorier
- Elisa Gérard secrétaire
- Johana Willemotte vice-secrétaire



Les animations

- Depuis sa création, l'association Béchamel organise des concerts, deux par an en février et en mai.
- Elle a relancé la fête de la musique dans le village de Bessenay, en association avec l'association des commerçants pour le stand de snack et le soutien financier de la mairie.
- Elle gère également le bar côté Prado lors de la brocante de Bessenay, organisée par l'association Les Amis du Patrimoine et de l'Environnement.



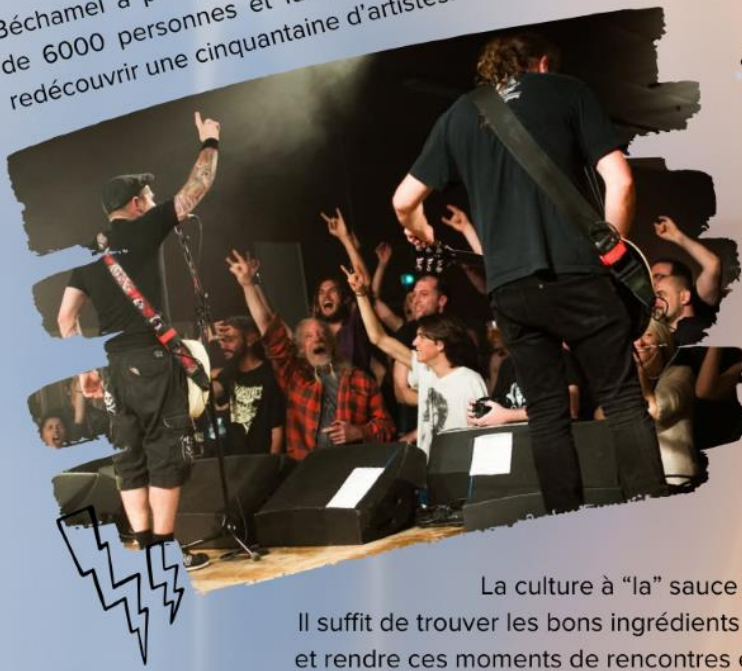
Des musiciens dans l'association ?

Certains de nos membres sont musiciens, nous disposons d'un local de répétition dans la salle polyvalente du village pour les groupes. Une trentaine de musiciens, membres de l'association, jouent dont Why Not, Red Session, LN & The Ouizz et Manding'Orchestra.

Tous les styles de musique sont représentés, du rock à la percussion africaine.



Béchemel a pu apporter le sourire à plus de 6000 personnes et faire découvrir ou redécouvrir une cinquantaine d'artistes.



La culture à "la" sauce Béchemel !

Il suffit de trouver les bons ingrédients pour sublimer l'expérience et rendre ces moments de rencontres et de partages inoubliables !



Des moments particuliers ?

- La préparation de la soupe à l'oignon pour la journée brocante, on sent tellement bon après !
- Le repas des bénévoles préparé par l'équipe des Caterings, un moment où l'on se retrouve tous avant le rush de l'évènement.
- la soirée des adhérents en fin d'année, une vraie boum de copains !

• Partage
• Convivialité
• Passion
• Engagement
• Energie



Les 30 ans - vendredi 16 et samedi 17 mai

En partenariat avec l'association Le Chap un festival exceptionnel à Jussieu (Bessenay), sous un grand chapiteau, accompagné d'un chapiteau bar à ambiance.

-Les soirées du vendredi et du samedi

Animation par plusieurs groupes, dont Maggy Bolle, Tricotin Swing, Ed Cox, Cafard Palace, Ashkabad, Poésie Zéro, Krav Boca, Johnny Montreuil et Los Très Puntos et la Caravane Passe (Le vrai Faux Mariage) avec bien d'autres surprises.

-Le samedi après-midi

Dédié aux grands et aux petits avec des spectacles et des animations.

Spectacle de feu, maquillage, sculpture de ballon et pleins d'autres animations gratuites pour tous.

tout le week-end
jeux forains

